

La FCGF appelle à des modifications structurelles afin que les stagiaires ne soient plus nécessaires au bon fonctionnement des crèches.

Communiqué de presse, 23.03.2022

Une recherche menée par la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises (FCGF) avec le soutien de l'OrTra santé-social Fribourg a été faite auprès des crèches et des accueils extrascolaires (AES) fribourgeois afin de connaître leurs pratiques et besoins concernant les stagiaires assistants socio-éducatifs. Cette recherche est partie du constat selon lequel il existe un décalage entre les pratiques en matière de stages et les directives cantonales et fédérales. Si la loi sur la formation professionnelle (Lfpr) autorise l'accès à l'apprentissage d'ASE dès la sortie de l'école obligatoire, les études menées par différents organismes dévoilent que les stages d'une durée de 12 mois avant de débiter une telle formation constituent une pratique courante, et même majoritaire. Notre enquête a confirmé ce dernier point, mais a également permis de démontrer que les stagiaires sont nécessaires au bon fonctionnement des crèches fribourgeoises, pour des raisons financières et de personnel.

Nos résultats se basent sur des réponses récoltées par le biais d'un sondage envoyé par voie électronique au mois de juin 2021 à l'intention des directions de 171 structures dont 52 crèches francophones, 16 crèches germanophones, 86 AES francophones et 17 AES germanophones.

Il ressort de notre recherche que les directives actuelles relatives aux quotas d'encadrement, associées aux faibles capacités financières des structures rendent ces dernières dépendantes de la présence des stagiaires majeurs pour leur bon fonctionnement, bloquant par là même l'entrée en formation des jeunes directement à la fin de la scolarité obligatoire. En effet, les directives cantonales permettent de prendre en compte à 50% du temps de présence effectif des stagiaires majeurs dans le quota du personnel auxiliaire. Ceci est un frein à la visée formatrice du stage et le désir des structures de transmettre le métier d'ASE, les poussant à engager des stagiaires pour des raisons financières plutôt que dans une perspective de formation. Cela biaise également leur processus de sélection, donnant un avantage central aux personnes majeures. La FCGF recommande ainsi que les stagiaires ne soient plus pris en compte dans les quotas d'encadrement mais reconnu comme du personnel surnuméraire, comme cela est déjà le cas en Valais, à Genève et dans le canton de Vaud.

Cette pratique pousse également certaines structures à prendre plus de stagiaires qu'ils n'offrent de places d'apprentissage ou de garder durant une année un stagiaire qu'ils ont décidé de ne pas engager par la suite. Les jeunes sont les grands perdants de cette situation, la loi ne permettant d'effectuer qu'une année de stage. Les employeurs demandant presque toujours d'avoir effectué un stage interne avant l'engagement, ces jeunes se retrouvent après une année de stage sans solution professionnelle et sans possibilité d'effectuer un nouveau stage dans une autre structure afin de décrocher leur place d'apprentissage. Cette situation, peu connue du grand public a pour conséquence que beaucoup de parents poussent leur enfant à accepter une place de stage sans possibilité d'engagement ensuite ou demandent même aux crèches de le prendre en stage, bien qu'elles ne recherchent pas d'apprentis pour l'année suivante. Il est donc central de sensibiliser le public sur ce point.

Ce biais structurel a également une incidence directe sur la qualité des suivis des stagiaires, ces derniers étant comptés dans le taux d'encadrement sans que les personnes qui ne les supervisent n'aient forcément du temps de travail payé ou prévu (temps hors présence enfant (THPE)) pour les encadrer et leur faire des retours. En effet, les normes actuelles ne prévoient pas de THPE et certaines structures ne sont pas en mesure d'en offrir à leurs équipes, ce qui a pour incidence de grandes disparités dans la prise en charge et le soutien aux stagiaires notamment. Ainsi, la qualité des suivis

peut parfois questionner le rôle formateur que jouent réellement ces stages. Cela est corroboré par le fait que 28% des structures déplorent le manque de temps qu'ils ont pour les suivis des stagiaires.

Enfin, cela a également une incidence sur la qualité de l'accueil des enfants, de jeunes personnes en stage, donc présents pour découvrir le métier, se retrouvent comptés dans les quotas d'encadrement à 50% comme personne auxiliaire. Avec toute la bonne volonté de ces jeunes, il n'est pas possible d'attendre de leur part la même qualité de prise en charge que de la part d'une personne ayant déjà une expérience professionnelle.

La nécessité que les structures puissent maintenir leurs services sans l'intervention des stagiaires est une problématique connue de longue date et soutenue notamment par la FCGF, AvenirSocial et INSOS Suisse. Néanmoins, un tel changement structurel nécessiterait en contrepartie des subventions supplémentaires pour avoir des dotations de personnel suffisantes sans le recours aux stagiaires tout en permettant de libérer du THPE pour les suivre. En effet, comme le précise Kibesuisse (2017), les coûts deviennent problématiques lorsque les stagiaires sont remplacés par du personnel formé en augmentant de 20% au minimum. De ce fait, l'intervention des pouvoirs publics est nécessaire.

Différentes pistes peuvent être explorées afin d'améliorer la situation des stagiaires et renforcer le rôle d'entreprises formatrices des structures ainsi que leur qualité d'accueil pour les enfants. Néanmoins, cela aura un coût financier, et doit donc répondre à une volonté politique. Les différentes recommandations faites nécessitant notamment des modifications de normes, de directives cantonales et impliquant une pluralité d'acteurs, la FCGF s'adresse aux autorités concernées afin de proposer de créer un groupe de travail regroupant les acteurs concernés ou intéressés afin de traiter des différentes pistes mises en exergue. Le but de cette démarche serait alors d'approfondir les constats et recommandations exposés dans le rapport en vue d'améliorer la situation et les pratiques pour les structures et les stagiaires, tout en permettant une amélioration de la qualité d'accueil des enfants.

Les résultats plus approfondis de la recherche sont disponibles dans les deux documents en pièce jointe, à savoir la synthèse de la recherche et la recherche elle-même. De plus, Marie Girard, secrétaire générale de la FCGF se tient à votre entière disposition pour tout complément. Vous pouvez la contacter aux coordonnées suivantes – marie.girard@crechesfribourg.ch – 078.862.08.28.